

<i>Séance ordinaire du 9 octobre 2018</i>	
<i>2018-10-349</i>	<i>Ouverture de la séance</i> _____ <i>3</i>
<i>2018-10-350</i>	<i>Adoption de l'ordre du jour</i> _____ <i>3</i>
<i>2018-10-351</i>	<i>Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018</i> _____ <i>5</i>
<i>2018-10-352</i>	<i>Résolution autorisant l'intégration de la Municipalité de Sainte-Thècle au sein de la Régie des incendies du Centre Mékinac</i> _____ <i>6</i>
<i>2018-10-353</i>	<i>Résolution de nomination de deux représentants officiels au Réseau BIBLIO CQLM, soit un répondant élu municipal et un coordonnateur de la bibliothèque pour 2019</i> _____ <i>6</i>
<i>2018-10-354</i>	<i>Résolution de nomination de M. Michel Bordeleau, gestionnaire de projets d'infrastructures à titre de répondant et de M. François Monfette, directeur général, Mme Annie Pronovost, mairesse, Mme Marilyn Proteau, trésorière et Me Julie Marchand, greffière, à titre de dirigeants auprès de la Régie du bâtiment du Québec</i> _____ <i>6</i>
<i>Motion</i>	<i>Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet du règlement numéro 445-2018 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Saint-Tite</i> _____ <i>7</i>
<i>Motion</i>	<i>Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet du règlement numéro 446-2018 adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Tite</i> _____ <i>7</i>
<i>Motion</i>	<i>Avis de motion et dépôt d'un projet du règlement numéro 447-2018 concernant la création d'une réserve financière pour les dépenses relatives à la protection du lac à la Perchaude</i> _____ <i>7</i>
<i>Motion</i>	<i>Avis de motion et dépôt d'un projet du règlement numéro 448-2018 abrogeant les règlements numéros 9-99, 19-99, 20-2000, 59-2001, 105-2003, 156-2005, 165-2005, 181-2006, 188-2006 et 307-2012</i> _____ <i>8</i>
<i>2018-10-355</i>	<i>Dépôt du certificat de la greffière suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 444-2018 décrétant des travaux de fourniture et d'installation de compteurs d'eau et autorisant un emprunt de 411 258 \$</i> _____ <i>8</i>
<i>2018-10-356</i>	<i>Résolution de retrait du règlement numéro 444-2018 décrétant des travaux de fourniture et d'installation de compteurs d'eau et autorisant un emprunt de 411 258 \$</i> _____ <i>8</i>
<i>2018-10-357</i>	<i>Résolution autorisant l'embauche de M. Michel Bordeleau à titre de gestionnaire de projets d'infrastructures</i> _____ <i>9</i>
<i>2018-10-358</i>	<i>Résolution autorisant l'ajout de deux panneaux d'arrêt obligatoire à l'intersection des rues Notre-Dame et St-Paul</i> _____ <i>9</i>
<i>2018-10-359</i>	<i>Résolution octroyant une aide financière au montant de 350 \$ aux propriétaires de la rue Lahaie suite aux travaux de voirie effectués dans leur avenue à l'été 2018 (montant des travaux : 1 276.22 \$), dans le cadre du programme d'aide à l'entretien des avenues privées (M. Réal Déry, responsable)</i> _____ <i>10</i>
<i>2018-10-360</i>	<i>Résolution octroyant une aide financière au montant de 77.20 \$ aux propriétaires du chemin Périgny, suite aux travaux de voirie effectués dans leur avenue à l'été 2018 (montant des travaux : 154.41 \$), dans le cadre du programme d'aide à l'entretien des avenues privées (Mme Lyne Cossette, responsable)</i> _____ <i>10</i>
<i>2018-10-361</i>	<i>Résolution octroyant une aide financière au montant de 125.79 \$ aux propriétaires de la 2^e avenue (chemin de la Pisciculture), suite aux travaux de voirie effectués dans leur avenue à l'été 2018 (montant des travaux : 251.58 \$), dans le cadre du programme d'aide à l'entretien des avenues privées (M. Pierre Champagne, responsable)</i> _____ <i>11</i>

2018-10-362	<i>Résolution d'appui à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) – déclaration commune du Forum des communautés forestières</i>	11
2018-10-363	<i>Résolution autorisant l'Association des gens d'affaires (AGA) de Saint-Tite à demander un montant de 1 000 \$ pour l'organisation du défilé de Noël dans le volet Soutien aux bénévoles du Fonds de développement du territoire (FDT)</i>	12
2018-10-364	<i>Résolution autorisant le versement d'un montant de 100 \$ à la chorale Chant de l'heure pour la présentation de son concert le 20 octobre 2018 en l'église de Saint-Tite</i>	12
2018-10-365	<i>Résolution octroyant une aide financière au montant de 100 \$ au groupe des Jeunes engagés en paroisse pour l'aider dans l'organisation de ses activités (Mme Linda Allaire, responsable)</i>	12
2018-10-366	<i>Résolution d'appui au Conseil d'agglomération de La Tuque – Revendication d'horaires de travail à l'heure pour les ambulanciers</i>	12
2018-10-367	<i>Résolution octroyant une aide financière équivalente à un voyage de sable au Club équestre les 4 fers pour l'aménagement d'un sentier</i>	124
2018-10-368	<i>Résolution d'approbation de la liste des déboursés du 1^{er} au 30 septembre 2018</i>	12
	<i>Correspondance</i>	14
	<i>Affaires nouvelles</i>	14
2018-10-369	<i>Résolution acceptant l'offre de services professionnels de la firme Le Groupe Consilium RH & Relations de travail pour effectuer l'évaluation de rendement du directeur général avant la fin de sa période de probation, au coût de 1 720.31 \$ taxes incluses</i>	12
	<i>Période de questions</i>	15
2018-10-370	<i>Levée de la séance</i>	15

Procès-verbal de la séance ordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le mardi 9 octobre 2018 à 20 h
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents :	Mme Annie Pronovost	mairesse
	Mme Martine St-Amant	conseillère municipale
	M. Gilles Damphousse	conseiller municipal
	Mme Sonia Richard	conseillère municipale
	M. Gaétan Tessier	conseiller municipal
	Mme Marie-Ève Tremblay	conseillère municipale
	M. François Monfette	directeur général
	Me Julie Marchand	Greffière
Est absente :	Mme Marie-Andrée Trudel	conseillère municipale

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Mme Annie Pronovost, mairesse.

2018-10-349 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-350 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère, et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance, d'y ajouter le point 14 a) et d'adopter l'ordre du jour ainsi modifié :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018;
4. Administration - Direction générale :
 - 4.1 Résolution autorisant l'intégration de la Municipalité de Sainte-Thècle au sein de la Régie des incendies du Centre Mékinac;
 - 4.2 Résolution de nomination de deux représentants officiels au Réseau BIBLIO CQLM, soit un répondant élu municipal et un coordonnateur de la bibliothèque pour 2019;
 - 4.3 Résolution de nomination de M. Michel Bordeleau, gestionnaire de projets d'infrastructures à titre répondant et de M. François Monfette, directeur général, Mme Annie Pronovost, mairesse, Mme Marilyn Proteau, trésorière, et Me Julie Marchand, greffière, à titre de dirigeants auprès de la Régie du bâtiment du Québec;
5. Greffe :

- 5.1 Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet du règlement numéro 445-2018 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Saint-Tite;
- 5.2 Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet du règlement numéro 446-2018 adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Tite;
- 5.3 Avis de motion et dépôt d'un projet du règlement numéro 447-2018 concernant la création d'une réserve financière pour les dépenses relatives à la protection du lac à la Perchaude;
- 5.4 Avis de motion et dépôt d'un projet du règlement numéro 448-2018 abrogeant les règlements numéros 9-99, 19-99, 20-2000, 59-2001, 105-2003, 156-2005, 165-2005, 181-2006, 188-2006 et 307-2012;
- 5.5 Dépôt du certificat de la greffière suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 444-2018 décrétant des travaux de fourniture et d'installation de compteurs d'eau et autorisant un emprunt de 411 258 \$;
- 5.6 Résolution de retrait du règlement numéro 444-2018 décrétant des travaux de fourniture et d'installation de compteurs d'eau et autorisant un emprunt de 411 258 \$;
6. Loisirs et culture
Aucun point.
7. Ressources humaines :
 - 7.1 Résolution autorisant l'embauche de M. Michel Bordeleau à titre de gestionnaire de projets d'infrastructures;
8. Transport, hygiène du milieu, travaux publics :
 - 8.1 Résolution autorisant l'ajout de deux panneaux d'arrêt obligatoire à l'intersection des rues Notre-Dame et St-Paul;
 - 8.2 Résolution octroyant une aide financière au montant de 350 \$ aux propriétaires de la rue Lahaie suite aux travaux de voirie effectués dans leur avenue à l'été 2018 (montant des travaux : 1 276.22 \$), dans le cadre du programme d'aide à l'entretien des avenues privées (M. Réal Déry, responsable);
 - 8.3 Résolution octroyant une aide financière au montant de 77.20 \$ aux propriétaires du Chemin Périgny, suite aux travaux de voirie effectués dans leur chemin à l'été 2018 (montant des travaux : 154.41 \$), dans le cadre du programme d'aide à l'entretien des avenues privées (Mme Lyne Cossette, responsable);
 - 8.4 Résolution octroyant une aide financière au montant de 125.79 \$ aux propriétaires de la 2e avenue (chemin de la Pisciculture) suite aux travaux de voirie effectués dans leur avenue à l'été 2018 (montant des travaux : 251.58 \$), dans le cadre du programme d'aide à l'entretien des avenues privées (M. Pierre Champagne, responsable);
9. Urbanisme et développement du territoire :
Aucun point.
10. Gestion des eaux :
Aucun point.

11. Autres sujets :

- 11.1 Résolution d'appui à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) – déclaration commune du Forum des communautés forestières;
- 11.2 Résolution autorisant l'Association des gens d'affaires (AGA) de Saint-Tite à demander un montant de 1 000 \$ pour l'organisation du défilé de Noël dans le volet Soutien aux bénévoles du Fonds de développement du territoire (FDT);
- 11.3 Résolution autorisant le versement d'un montant de 100 \$ à la chorale Chant de l'heure pour la présentation de son concert le 20 octobre 2018 en l'église de Saint-Tite;
- 11.4 Résolution octroyant une aide financière au montant de 100 \$ au groupe des Jeunes engagés en paroisse pour l'aider dans l'organisation de ses activités (Mme Linda Allaire, responsable);
- 11.5 Résolution d'appui au Conseil d'agglomération de La Tuque - Revendication d'horaires de travail à l'heure pour les ambulanciers;
- 11.6 Résolution octroyant une aide financière équivalente à un voyage de sable au Club équestre les 4 fers pour l'aménagement d'un sentier;
- 12. Résolution d'approbation de la liste des déboursés du 1^{er} au 30 septembre 2018;
- 13. Correspondance;
- 14. Affaires nouvelles;
 - a) Résolution acceptant l'offre de services professionnels de la firme Le Groupe Consilium RH & Relations de travail pour effectuer une évaluation de rendement du directeur général avant la fin de sa période de probation, au coût de 1 720.31 \$ taxes incluses.
- 15. Période de questions;
- 16. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-351

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018

Il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
et résolu :

De dispenser la greffière de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018 tel que reçu par les membres du conseil avant la présente séance, ainsi que de l'accepter tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE

2018-10-352 **RÉSOLUTION AUTORISANT L'INTÉGRATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE AU SEIN DE LA RÉGIE DES INCENDIES DU CENTRE MÉKINAC**

CONSIDÉRANT la demande d'intégration à la Régie des incendies du Centre Mékinac pour la Municipalité de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT QUE la Régie des incendies du Centre Mékinac est présentement composée de la Ville de Saint-Tite et des municipalités de Hérouxville, de Saint-Séverin et de Saint-Adelphe;

CONSIDÉRANT QU'un scénario d'intégration a été approuvé par les membres de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE selon la charte de la Régie, chacune des municipalités faisant partie de celle-ci doit approuver cette intégration par voie de résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte la demande d'intégration de la Municipalité de Sainte-Thècle à la Régie des incendies du Centre Mékinac selon le scénario d'intégration présenté.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-353 **RÉSOLUTION DE NOMINATION DE DEUX REPRÉSENTANTS OFFICIELS AU RÉSEAU BIBLIO CQLM, SOIT UN RÉPONDANT ÉLU MUNICIPAL ET UN COORDONNATEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE POUR 2019**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer deux représentants officiels de la Ville de Saint-Tite, soit un répondant élu municipal et un coordonnateur de la bibliothèque, qui seront convoqués à l'assemblée annuelle ainsi qu'aux rencontres organisées de temps à autre par le Réseau BIBLIO CQLM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère, appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite nomme Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et Mme Denise Groleau, coordonnatrice de la bibliothèque Marielle-Brouillette, à titre de représentantes de la Ville au Réseau BIBLIO CQLM, pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-354 **RÉSOLUTION DE NOMINATION DE M. MICHEL BORDELEAU, GESTIONNAIRE DE PROJETS D'INFRASTRUCTURES À TITRE DE RÉPONDANT ET DE M. FRANCOIS MONFETTE, DIRECTEUR GÉNÉRAL, MME ANNIE PRONOVOST, MAIRESSE, MME MARILYN PROTEAU, TRÉSORIÈRE ET ME JULIE MARCHAND, GREFFIÈRE, À TITRE DE DIRIGEANTS AUPRÈS DE LA RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite désire obtenir une licence de constructeur-propriétaire auprès de la Régie du bâtiment du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un répondant et les dirigeants pour la Ville de Saint-Tite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite nomme M. Michel Bordeleau, gestionnaire de projets d'infrastructures à titre de répondant et M. François Monfette, directeur général, Mme Annie Pronovost, mairesse, Mme Marilyn Proteau, trésorière et Me Julie Marchand, greffière, à titre de dirigeants auprès de la Régie du bâtiment du Québec.

Adoptée à l'unanimité

GREFFE

MOTION

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT D'UN PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 445-2018 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINT-TITE

Monsieur le conseiller Gaétan Tessier donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 445-2018 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Saint-Tite. Ce règlement a pour objet de remplacer le règlement numéro 319-2012 et d'énoncer les valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

MOTION

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT D'UN PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 446-2018 ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE SAINT-TITE

Madame la conseillère Sonia Richard donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 446-2018 adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Tite. Ce règlement a pour objet de remplacer le règlement numéro 424-2017 et d'énoncer les valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus municipaux.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

MOTION

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 447-2018 CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LES DÉPENSES RELATIVES À LA PROTECTION DU LAC À LA PERCHAUDE

Monsieur le conseiller Gilles Damphousse donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 447-2018 concernant la création d'une réserve financière pour les dépenses relatives à la protection du lac à la Perchaude. Ce règlement a pour objet de créer une réserve financière n'excédant pas 55 000 \$ ainsi qu'un tarif annuel exigé et prélevé à l'égard de chaque immeuble imposable situé dans le bassin versant du lac à la Perchaude et cela sur une période de 5 ans.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

MOTION

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 448-2018 ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 9-99, 19-99, 20-2000, 59-2001, 105-2003, 156-2005, 165-2005, 181-2006, 188-2006 ET 307-2012

Monsieur le conseiller Gaétan Tessier donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 448-2018 abrogeant les règlements numéros 9-99, 19-99, 20-2000, 59-2001, 105-2003, 156-2005, 165-2005, 181-2006, 188-2006 et 307-2012. Ce règlement a pour objet d'abroger lesdits règlements, lesquels n'étant plus susceptibles d'application.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2018-10-355

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE SUITE À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 444-2018 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE FOURNITURE ET D'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 411 258 \$

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 444-2018 décrétant des travaux de fourniture et d'installation de compteurs d'eau et autorisant un emprunt de 411 258 \$ devait être approuvé par les personnes habiles à voter en vertu de l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'enregistrement a eu lieu le 5 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE Me Julie Marchand, greffière, a dressé le certificat après la période d'accessibilité au registre;

CONSIDÉRANT QUE l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* oblige la greffière à déposer le certificat devant le conseil à la séance suivante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite prend acte du dépôt par la greffière du certificat suite à la procédure d'enregistrement qui a eu lieu le 5 septembre 2018, attestant qu'un scrutin référendaire doit être tenu, puisque 327 signatures ont été apposées alors que le nombre requis pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 144.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-356

RÉSOLUTION DE RETRAIT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 444-2018 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE FOURNITURE ET D'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 411 258 \$

CONSIDÉRANT QUE suite à la procédure d'enregistrement tenue le 5 septembre 2018, le règlement numéro 444-2018 décrétant des travaux de fourniture et d'installation de compteurs d'eau et autorisant un emprunt de 411 258 \$ doit faire l'objet d'un scrutin référendaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite désire se prévaloir de l'article 559 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et retirer le règlement numéro 444-2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère,

et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite retire le règlement numéro 444-2018 décrétant des travaux de fourniture et d'installation de compteurs d'eau et autorisant un emprunt de 411 258 \$, le tout conformément à l'article 559 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

2018-10-357 RÉSOLUTION AUTORISANT L'EMBAUCHE DE M. MICHEL BORDELEAU À TITRE DE GESTIONNAIRE DE PROJETS D'INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'embaucher un gestionnaire de projets d'infrastructures pour la réalisation de divers projets, dont la mise aux normes de l'aréna;

CONSIDÉRANT QUE M. Michel Bordeleau possède les qualifications professionnelles requises pour occuper cette fonction pour la Ville de Saint-Tite;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un emploi temporaire d'une durée indéterminée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Dampousse, conseiller, appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'embauche de M. Michel Bordeleau à titre de gestionnaire de projets d'infrastructures;

QUE les conditions reliées à cette fonction sont stipulées à sa lettre d'embauche.

Adoptée à l'unanimité

TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU, TRAVAUX PUBLICS

2018-10-358 RÉSOLUTION AUTORISANT L'AJOUT DE DEUX PANNEAUX D'ARRÊT OBLIGATOIRE À L'INTERSECTION DES RUES NOTRE-DAME ET ST-PAUL

CONSIDÉRANT QUE l'intersection des rues Notre-Dame et St-Paul présente un problème de visibilité pour les automobilistes, dû à la configuration des lieux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite désire accroître la sécurité à cette intersection, en ajoutant deux panneaux d'arrêt obligatoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'ajout de deux panneaux d'arrêt obligatoire sur la rue Notre-Dame à l'intersection de la rue St-Paul.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-359

RÉSOLUTION OCTROYANT UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 350 \$ AUX PROPRIÉTAIRES DE LA RUE LAHAIE SUITE AUX TRAVAUX DE VOIRIE EFFECTUÉS DANS LEUR AVENUE À L'ÉTÉ 2018 (MONTANT DES TRAVAUX : 1 276.22 \$), DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DES AVENUES PRIVÉES (M. RÉAL DÉRY, RESPONSABLE)

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la Ville de Saint-Tite contient beaucoup d'artères non verbalisées conçues et réalisées au fil des ans pour donner accès à des zones de villégiature des secteurs du Lac Pierre-Paul, Lac-à-la-Perchaude, Lac Trottier, de la Petite-Mékinac et des Petites-Forges;

CONSIDÉRANT QUE la responsabilité de l'entretien de ces artères est sous la juridiction des propriétaires riverains utilisant l'artère non verbalisée pour se rendre à leurs résidences;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du programme d'aide à l'entretien des avenues privées, la Ville de Saint-Tite contribue financièrement à l'entretien de ces voies carrossables dans une proportion de 50 % des coûts jusqu'à concurrence de 350 \$ par projet, sur présentation de pièces justificatives;

CONSIDÉRANT QUE les frais encourus par les propriétaires de la rue Lahaie pour l'entretien de leur avenue s'élèvent à 1 276.22 \$;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière adressée à la Ville de Saint-Tite par les propriétaires de la rue Lahaie rencontre les exigences d'admissibilité à ce programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière d'un montant de 350 \$ aux propriétaires de la rue Lahaie, dans le cadre du programme d'aide à l'entretien des avenues privées (M. Réal Déry, responsable).

Adoptée à l'unanimité

2018-10-360

RÉSOLUTION OCTROYANT UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 77.20 \$ AUX PROPRIÉTAIRES DU CHEMIN PÉRIGNY, SUITE AUX TRAVAUX DE VOIRIE EFFECTUÉS DANS LEUR AVENUE À L'ÉTÉ 2018 (MONTANT DES TRAVAUX : 154.41 \$), DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DES AVENUES PRIVÉES (MME LYNE COSSETTE, RESPONSABLE)

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la Ville de Saint-Tite contient beaucoup d'artères non verbalisées conçues et réalisées au fil des ans pour donner accès à des zones de villégiature des secteurs du Lac Pierre-Paul, Lac-à-la-Perchaude, Lac Trottier, de la Petite-Mékinac et des Petites-Forges;

CONSIDÉRANT QUE la responsabilité de l'entretien de ces artères est sous la juridiction des propriétaires riverains utilisant l'artère non verbalisée pour se rendre à leurs résidences;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du programme d'aide à l'entretien des avenues privées, la Ville de Saint-Tite contribue financièrement à l'entretien de ces voies carrossables dans une proportion de 50 % des coûts jusqu'à concurrence de 350 \$ par projet, sur présentation de pièces justificatives;

CONSIDÉRANT QUE les frais encourus par les propriétaires du chemin Périgny pour l'entretien de leur avenue s'élèvent à 154.41 \$;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière adressée à la Ville de Saint-Tite par

les propriétaires du chemin Périgny rencontre les exigences d'admissibilité à ce programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière d'un montant de 77.20 \$ aux propriétaires du chemin Périgny, dans le cadre du programme d'aide à l'entretien des avenues privées (Mme Lyne Cossette, responsable).

Adoptée à l'unanimité

2018-10-361

RÉSOLUTION OCTROYANT UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 125.79 \$ AUX PROPRIÉTAIRES DE LA 2^E AVENUE (CHEMIN DE LA PISCICULTURE), SUITE AUX TRAVAUX DE VOIRIE EFFECTUÉS DANS LEUR AVENUE À L'ÉTÉ 2018 (MONTANT DES TRAVAUX : 251.58 \$), DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DES AVENUES PRIVÉES (M. PIERRE CHAMPAGNE, RESPONSABLE)

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la Ville de Saint-Tite contient beaucoup d'artères non verbalisées conçues et réalisées au fil des ans pour donner accès à des zones de villégiature des secteurs du Lac Pierre-Paul, Lac-à-la-Perchaude, Lac Trottier, de la Petite-Mékinac et des Petites-Forges;

CONSIDÉRANT QUE la responsabilité de l'entretien de ces artères est sous la juridiction des propriétaires riverains utilisant l'artère non verbalisée pour se rendre à leurs résidences;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du programme d'aide à l'entretien des avenues privées, la Ville de Saint-Tite contribue financièrement à l'entretien de ces voies carrossables dans une proportion de 50 % des coûts jusqu'à concurrence de 350 \$ par projet, sur présentation de pièces justificatives;

CONSIDÉRANT QUE les frais encourus par les propriétaires de la 2^e avenue (chemin de la Pisciculture) pour l'entretien de leur avenue s'élèvent à 251.58 \$;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière adressée à la Ville de Saint-Tite par les propriétaires de la 2^e avenue (chemin de la Pisciculture) rencontre les exigences d'admissibilité à ce programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière d'un montant de 125.79 \$ aux propriétaires de la 2^e avenue (chemin de la Pisciculture), dans le cadre du programme d'aide à l'entretien des avenues privées (M. Pierre Champagne, responsable).

Adoptée à l'unanimité

AUTRES SUJETS

2018-10-362

RÉSOLUTION D'APPUI À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – DÉCLARATION COMMUNE DU FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES

CONSIDÉRANT QUE les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

CONSIDÉRANT QUE les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

CONSIDÉRANT QUE le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre 2017, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite :

- Appuie la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017;
- Demande à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;
- Transmette cette résolution au premier ministre du Québec et au premier ministre du Canada.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-363

RÉSOLUTION AUTORISANT L'ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES (AGA) DE SAINT-TITE À DEMANDER UN MONTANT DE 1 000 \$ POUR L'ORGANISATION DU DÉFILÉ DE NOËL DANS LE VOLET SOUTIEN AUX BÉNÉVOLES DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT)

CONSIDÉRANT QUE l'Association des gens d'affaires (AGA) de Saint-Tite, en collaboration avec le comité culturel de la Ville de Saint-Tite, organisera, pour une troisième année, un défilé de Noël;

CONSIDÉRANT QUE l'AGA de Saint-Tite désire déposer une demande d'aide financière d'un montant de 1 000 \$ dans le Fonds de développement du territoire (FDT);

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de développement du territoire (FDT) comprend un volet « Soutien aux bénévoles »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'Association des gens d'affaires (AGA) de Saint-Tite à demander un montant de 1 000 \$ dans le volet Soutien aux bénévoles du Fonds de développement du territoire (FDT) pour l'organisation du défilé de Noël 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-364

RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UN MONTANT DE 100 \$ À LA CHORALE CHANT DE L'HEURE POUR LA PRÉSENTATION DE SON CONCERT LE 20 OCTOBRE 2018 EN L'ÉGLISE DE SAINT-TITE

CONSIDÉRANT QUE la chorale Chant de l'heure fête cette année son 20^e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE pour cette occasion, elle présente un concert qui aura lieu le 20 octobre 2018 en l'église de Saint-Tite;

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles de la chorale comptent sur l'appui financier de la Ville de Saint-Tite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'un montant de 100 \$ à la chorale Chant de l'heure pour la présentation de son concert le 20 octobre 2018 en l'église de Saint-Tite.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-365 **RÉSOLUTION OCTROYANT UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 100 \$ AU GROUPE DES JEUNES ENGAGÉS EN PAROISSE POUR L'AIDER DANS L'ORGANISATION DE SES ACTIVITÉS (MME LINDA ALLAIRE, RESPONSABLE)**

CONSIDÉRANT QUE les responsables du Comité des Jeunes Engagés en paroisse de Saint-Tite ont déposé une demande d'aide financière auprès des élus municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE ce groupe représente les jeunes servants de messe de l'église de Saint-Tite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accorde une aide financière au montant de 100 \$ au Comité des Jeunes Engagés en Paroisse de Saint-Tite dans le cadre de leurs activités.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-366 **RÉSOLUTION D'APPUI AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA TUQUE – REVENDICATION D'HORAIRES DE TRAVAIL À L'HEURE POUR LES AMBULANCIERS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération de La Tuque appuie le Syndicat des paramédics du Cœur du Québec revendiquant l'abolition des quarts de travail en faction et l'instauration des horaires de travail à l'heure des ambulanciers;

CONSIDÉRANT QUE l'horaire actuel des ambulanciers ne permet pas d'assurer la sécurité de la population et une desserte permanente du service ambulancier sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention d'horaires de travail à l'heure revendiqués par les paramédics permettrait d'assurer une stabilité et une efficacité du service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite appuie le conseil d'agglomération de La Tuque dans sa démarche avec le Syndicat des paramédics du Cœur du Québec concernant la revendication des horaires de travail à l'heure du personnel ambulancier.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-367 **RÉSOLUTION OCTROYANT UNE AIDE FINANCIÈRE ÉQUIVALENTE À UN VOYAGE DE SABLE AU CLUB ÉQUESTRE LES 4 FERS POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER**

CONSIDÉRANT QUE les responsables du Club équestre les 4 fers ont procédé à l'aménagement d'un sentier équestre menant à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT QU'ils ont déposé une demande d'aide financière auprès du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est favorable au développement de l'activité équestre sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accorde une aide financière équivalente à un voyage de sable au Club équestre les 4 fers pour l'aménagement d'un sentier.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-368 **RÉSOLUTION D'APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU 1^{ER} AU 30 SEPTEMBRE 2018**

Il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère, et résolu :

QUE la liste des déboursés du 1^{er} septembre au 30 septembre 2018 soit déposée lors de la prochaine séance, en raison des problèmes informatiques survenus au cours des dernières semaines.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

AFFAIRES NOUVELLES

2018-10-369 **RÉSOLUTION ACCEPTANT L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LA FIRME LE GROUPE CONSILIUM RH & RELATIONS DE TRAVAIL POUR EFFECTUER L'ÉVALUATION DE RENDEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AVANT LA FIN DE SA PÉRIODE DE PROBATION, AU COÛT DE 1 720.31 \$ TAXES INCLUSES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a procédé à l'embauche de M. François Monfette à titre de directeur général;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge pertinent de procéder à l'évaluation de rendement du directeur général avant la fin de sa période de probation;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Le Groupe Consilium RH & Relations de travail, au coût de 1 720.31 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte l'offre de services professionnels de la firme Le groupe Consilium RH & Relations de travail, au coût de 1 720.31 \$ taxes incluses, pour effectuer l'évaluation de rendement du directeur général.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-10-370 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère,
appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère,
et résolu que la séance soit levée à 20 heures 27.

Adoptée à l'unanimité

Me Julie Marchand
Greffière

Annie Pronovost
Mairesse